

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
(C.D.A.C)

Réunion du vendredi 24 juin 2016

I- Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

Réunie le 24 juin 2016, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a émis un avis favorable à l'unanimité à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SCI du Bois de Lardonnet, relative à la création d'un magasin de type libre-service agricole à l'enseigne France Rurale, chemin des Sables sur la commune de Sarlat La Canéda. Le projet concerne le déplacement de l'activité existante sur le même site avec extension, portant la surface de vente de 850 m² à 2367,17 m² soit :

- 1 131,99 m² pour la construction d'un bâtiment,
- 599,89 m² pour la construction d'un auvent,
- 632,29 m² de surface extérieure non couverte.